

Arrêté préfectoral complémentaire n° 47-2021-02-17-006
**portant autorisation à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois de modifier
les conditions d'exploitation de la station de compostage de Villeneuve-sur-Lot**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du mérite,

Vu le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L.181-14 et R.181-45 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2003-205-4 du 24 juillet 2003 autorisant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Groupement d'Urbanisme (SIAGU) à exploiter une plate-forme de compostage de boues de stations d'épurations et de déchets verts sur la commune de Villeneuve sur Lot (47300) située dans la Z.I « La Barbière » ;

Vu le courrier du SIAGU en date du 24 décembre 2004 précisant le changement d'appellation du SIAGU en Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Villeneuvoise (SIAAV) à compter du 1er janvier 2005 ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n°2013-002-0001 du 2 janvier 2013 modifiant les conditions d'exploitation de la station de compostage ;

Vu le courrier du SIAAV en date du 16 janvier 2017 précisant le changement d'exploitant au profit du CAGV ;

Vu la demande reçue le 25 janvier 2021 de la CAGV de modifier les conditions d'exploitation de la station de compostage de Villeneuve sur Lot ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 11 février 2021 ;

Vu les observations formulées par l'exploitant en réponse au projet d'arrêté préfectoral complémentaire lui ayant été adressé par mail du 4 février 2021 ;

Considérant que le projet de modification ne constitue pas une modification substantielle de l'autorisation environnementale au sens de l'article R. 181-46.I du code de l'environnement ;

Considérant que la nature et l'ampleur du projet de modification ne rendent pas nécessaires les consultations prévues par les articles R. 181-18 et R. 181-21 à R. 181-32 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter l'autorisation environnementale ;

Considérant que l'ensemble des prescriptions, non contraires au présent arrêté, induites par les arrêtés préfectoraux n°2003-205-4 du 24 juillet 2003 et n°2013-002-0001 du 2 janvier 2013, demeurent applicables et sont de nature à assurer la protection des intérêts visés aux articles L.211-1 et L.511-1 du code de l'environnement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Origine des déchets

Le premier alinéa de l'article 1.2.2 de l'arrêté préfectoral complémentaire n°2013-002-0001 du 2 janvier 2013 est modifié comme suit :

« L'activité de compostage est réalisée à partir des boues de station urbaines et industrielles présentées en annexe du présent arrêté »

ARTICLE 2 - Horaires de fonctionnement

Le 4^e alinéa de l'article 14.1 de l'arrêté préfectoral n°2003-205-4 du 24 juillet 2003 est supprimé.

ARTICLE 3 – Délais et voies de recours

Conformément à l'article L.514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Bordeaux dans les délais prévus à l'article R.514-3-1 du même code :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions.

2° Par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Les décisions mentionnées au premier alinéa du R.514-3-1 peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais de 4 mois pour les tiers et 2 mois pour le demandeur.

ARTICLE 4– Publicité

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, une copie de l'arrêté est déposée à la mairie de Villeneuve-sur-Lot et peut y être consultée.

Un extrait du présent arrêté est affiché à la mairie de Villeneuve-sur-Lot pendant une durée minimum d'un mois.

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la Préfecture de Lot-et-Garonne, pendant une durée minimale de quatre mois.

ARTICLE 5 – Copie et exécution

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Lot-et-Garonne ;

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine ;

Les inspecteurs de l'environnement placés sous son autorité ;

Monsieur le Maire de la commune de Villeneuve-sur-Lot ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une copie leur sera adressée, ainsi qu'à Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Agén, le **17 FEV. 2021**

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

Morgan TANGUY

Annexe 1

Nom de la station	Numéro INSEE de la commune d'implantation	Code SANDRE de la station	Type de traitement	Capacité en EH
ALLEMANS DU DROPT	47005	0547005V001	LAGUNAGE	500
AURIAC SUR DROPT	47018	0547018V001	MACROPHYTES	100
BAZENS	47022	0547022V002	FILTRE SABLE PLANTE	140
BAZENS HAMMEAU DE BOUSSAC	47022	0547022V001	FILTRE SABLE PLANTE	20
BEAUVILLE	47025	0547025V002	BOUES ACTIVEES	800
BIRAC SUR TREC	47028	0547028V001	FILTRE SABLE PLANTE+FILTRE HORIZONTAL	425
BOURAN	47038	0547038V001	FILTRE SABLE PLANTE	140
CAHIZAC	47044	0547044V001	FILTRE SABLE PLANTE	150
CANCON	47048	0547048V002	FILTRE SABLE PLANTE	1200
CASSENEUIL	47049	0547049V001	BOUES ACTIVEES	2000
CASTELNAUD DE GRATECAMBIE	47055	0547055V002	FILTRE SABLE PLANTE+ZRV	350
CASTELNAUD SUR GUPIE	47056	0547056V002	FILTRE SABLE PLANTE + LAGUNE	500
CASTILLONNES	47057	0547057V002	BOUES ACTIVEES	1700
CLAIRAC	47058	0547058V001	LIT BACTERIEN	2200
CLERMONT DESSOUS	47066	0547066V001	BOUES ACTIVEES	200
CLERMONT DESSOUS FOURTIC	47066	0547066V003	FILTRE PLANTE	70
CLERMONT DESSOUS LAPOULELLE	47066	0547066V002	INFILTRATION PERCOLATION	185
COURS	47073	0547073V001	FILTRE SABLE PLANTE	80
DOLMAYRAC	47081	0547081V001	FILTRE SABLE PLANTE	120
DONDAS	47082	0547082V001	BIOFILTRATION	120
DURAS	47321	0547086V001	BOUES ACTIVEES	1600
ENBAYRAC	47087	0547087V001	INFILTRATION PERCOLATION	80
ESCASSEFORT	47088	0547088V001	LAGUNAGE	400
FAUGEROLLES	47094	0547094V001	SBR	150
FAUILLET	47095	0547095V001	BIOFILTRATION	500
FONGRAVE	47099	0547099V002	FILTRE SABLE PLANTE	200
FREGIMONT	47104	0547104V001	FILTRE SABLE PLANTE	100
FRESPECH	47105	0547105V002	FILTRE SABLE PLANTE	100
GALAPIAN	47107	0547107V001	FILTRE SABLE PLANTE	220
GAVAUDUN	47109	0547109V001	BIOFILTRATION	120
GONTAUD DE NOGARET	47110	0547110V002	FILTRE SABLE PLANTE + LAGUNE + INFILTRATION	850
GRANGES SUR LOT	47111	0547111V001	BOUES ACTIVEES	700
HAUTEPAGE-LA-TOUR	47117	0547117V002	FILTRE SABLE PLANTE	250

LA CROIX BLANCHE	47075	0547075V001	FILTRE SABLE PLANTE	250
LA SALVETAT DE SAVERE	47289	0547289V001	BOUES ACTIVEES	500
LA SALVETAT DU DROPT	47290	0547290V001	FILTRE SABLE	300
LA SALVETAT SUR LEDE	47291	0547291V002	DISQUE BIOLOGIQUE	400
LACAUSSADE NORD	47124	0547124V002	FILTRE SABLE PLANTE	50
LACAUSSADE SUD	47124	0547124V001	FILTRE SABLE PLANTE	50
LACEPEDE	47125	0547125V001	FILTRE SABLE PLANTE	180
LAFITTE SUR LOT	47127	0547127V001	BOUES ACTIVEES	400
LAGARRIGUES	47129	0547129V001	FILTRE PLANTE	190
LAGUIPE	47131	0547131V001	MACROPHYTES	200
LAROQUE-TIMBAUT	47138	0547138V001	BOUES ACTIVEES	1300
LAUGNAC	47140	0547140V002	FILTRE SABLE PLANTE	300
LAUZUN	47142	0547142V001	BOUES ACTIVEES	800
LAVERGNE	47144	0547144V001	FILTRE SABLE PLANTE	140
LE LIDAT	47146	0547146V002	LAGUNAGE	380
LE TEMPLE SUR LOT	47306	0547306V002	BOUES ACTIVEES	1200
LEVISNAC DE GUYENNE	47147	0547147V001	BOUES ACTIVEES	400
LONGUEVILLE	47150	0547150V001	FILTRE SABLE PLANTE	180
LOUBES BERNAC	47151	0547151V002	MACROPHYTES	150
LOUGRATTE	47152	0547152V002	FILTRE SABLE PLANTE+ZRV	200
LUSIGNAN PETIT	47154	0547154V001	FILTRE SABLE PLANTE	150
MIRAMONT DE GUYENNE	47168	0547168V002	BOUES ACTIVEES	9000
MONBAHUS	47170	0547170V001	BOUES ACTIVEES	850
MONCLAR	47173	0547173V001	BOUES ACTIVEES	1000
MONFLANQUIN	47175	0547175V003	FILTRE SABLE PLANTE	1800
MONSBOUR	40176	0547176V001	MACROPHYTES	100
MONTAGNAC SUR LEDE	47181	0547181V001	FILTRE SABLE PLANTE	100
MONTAURIOL	47183	0547183V001	FILTRE SABLE PLANTE	150
MONTAUT	47184	0547184V001	FILTRE SABLE PLANTE	80
MONTETON	47187	0547187V001	BIOFILTRATION	150
MONTIGNAC DE LAUZUN	47188	0547188V001	FILTRE SABLE PLANTE	120
MONTPEZAT 'AGENAIS	47190	0547190V001	LIT BACTERIEN	400
PAULHAC	47202	0547202V001	FILTRE SABLE PLANTE	120
PINEL HAUTERIVES	47206	0547206V002	FILTRE SABLE PLANTE	50
PRAYSSAS	47213	0547213V001	BOUES ACTIVEES	600
PUYMICLAN	47216	0547216V001	BOUES ACTIVEES	500
PUYMEROL	47217	0547217V002	FILTRE SABLE PLANTE	600
SAINT ANTOINE DE FICALBA	47226	0547226V001	BOUES ACTIVEES	600
SAINT AUBIN	47230	0547230V001	LAGUNAGE	180
SAINT BARTHELEMY	47232	0547232V001	BIOFILTRATION	430
SAINT COLOMB DE LAUZUN	47235	0547235V002	FILTRE SABLE PLANTE	160
SAINT ETIENNE DE FOUGERES	47239	0547239V002	FILTRE SABLE PLANTE+ZRV	150
SAINT EUTROPE DE BORN	47241	0547241V001	FILTRE SABLE PLANTE	125
SAINT LAURENT-PORT STE MARIE	47249	0547249V001	BOUES ACTIVEES	2300
SAINT MARTIN PETIT	47257	0547257V001	INFILTRATION PERCOLATION	100
SAINT MAURICE DE LESTAPEL	47259	0547259V001	FILTRE SABLE PLANTE	60
SAINT MAURIN	47260	0547260V002	BOUES ACTIVEES	200
SAINT PARDOUX DU BREUIL	47263	0547263V001	FILTRE SABLE PLANTE+ZRV	500
SAINT PASTOUR	47265	0547265V001	FILTRE SABLE PLANTE	250
SAINT SALVY	47273	0547273V001	FILTRE SABLE PLANTE	50
SAINT SARDOS	47276	0547276V001	FILTRE SABLE PLANTE	100
SAINT SERVIN DE DURAS	47278	0547278V002	LAGUNAGE	500
SAINTE LIVRADE	47252	0547252V001	BOUES ACTIVEES	10000
SALLES	47284	0547284V001	FILTRE SABLE PLANTE	120
SAVIGNAC SUR LEYZE	47295	0547295V001	FILTRE SABLE PLANTE+ZRV	110

SECALAS	47295	0547295V001	FILTRE SABLE PLANTE	60
SEYCHES	47301	0547301V001	BOUES ACTIVEES	850
SOLMENSAC	47303	0547303V001	FILTRE PLANTE DE ROSEAUX	90
TAYRAC	47305	0547305V001	FILTRE SABLE PLANTE	140
TOMBOLEUP	47309	0547309V001	LIT BACTERIEN	400
TOURTRÉS	47313	0547313V001	FILTRE SABLE PLANTE	20
TRENTÉLS	47315	0547315V001	FILTRE PLANTE DE ROSEAUX	250
TRENTÉLS LADIGNAC	47315	0547315V003	FILTRE PLANTE DE ROSEAUX	300
TRENTÉLS LUSTRAC	47315	0547315V002	FILTRE PLANTE DE ROSEAUX	75
VERTEUIL D'AGÉNAIS	47317	0547317V001	BOUES ACTIVEES+LAGUNE	400
VILLENEUVE DE DURAS	47321	0547321V001	MACROPHYTES	150
VILLERGA	47324	0547324V002	BOUES ACTIVEES	1000